

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 2-326-1924 promulguant le décret du 18 décembre 1923, portant règlement sur la solde et les allocations accessoires du personnel de l'inspection des colonies.

n° 2-326-1924

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
15 janvier 1924

Numéro JO  
n° 326 du 31/01/1924

Date du numéro  
31 janvier 1924

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844, rendue applicable à la colonie par décret, du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés devienne exécutoires

**Vu** le décret du 18 décembre 1923, inséré au Journal officiel de la République française du 19 décembre, même année et portant règlement sur la solde et les accessoires du personnel de l'inspection des colonies

Sur la proposition du Secrétaire général du gouvernement,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué dans la colonie, pour y être exécutés selon leur forme et teneur, le décret du 18 décembre 1923 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde du personnel de l'inspection de à colonies et inséré au Journal officiel de la République française du 19 décembre, mémé mois, n° 343 page 11.784.

#### Art. 2

— Le Secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

**A. LAURET.** Par le Gouverneur : **Le Secrétaire général du gouvernement, J. JOULIA.**